

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>REVOLUTION; STRONGHOLD</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Selamectin topical solution- Single dose tubes * PARADYNE * REVOLUTION 6% * REVOLUTION 12% * STRONGHOLD 6 * STRONGHOLD 12
<b>Usage recommandé</b>	Vétérinaire Antiparasitaire ( endectoparasiticide )
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc.
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis )
<b>Rocky Mountain Poison &amp; Drug Safety</b>	1-866-531-8896
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-888-963-8471
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300  CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc. 16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Liquides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
	Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

<b>Mention de danger</b>	Liquide et vapeur très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/auditive.
<b>Intervention</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Peut causer de légères irritations cutanées.
<b>Autres dangers</b>	Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Alcool isopropylique		67-63-0	72-86
Sélamectine		220119-17-5	7-15
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL		34590-94-8	6-14
Hydroxytoluène butylé		128-37-0	<1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** La composition exacte en pourcentage de ce mélange n'a pas été communiquée au titre de secret commercial.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une victime inconsciente ou en convulsion. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un centre antipoison. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Légère irritation cutanée.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Très inflammable. Les vapeurs peuvent s'enflammer. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Liquide et vapeur très inflammables.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	S'assurer une ventilation adéquate. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Éteindre toutes les flammes à proximité. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.  Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Mettre à la terre le récipient et l'équipement de transfert pour éliminer les étincelles d'électricité statique. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Utiliser de l'eau en vaporisateur pour disperser les vapeurs et diluer jusqu'à rendre le déversement ininflammable. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Déversements peu importants : Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Très inflammable. Peut s'enflammer par exposition à une flamme nue. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter une exposition prolongée.

Aussi, Utilisation industrielle: Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Mettre à la terre et fixer les récipients lors du transfert du matériel. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur.

Pour d'autres renseignements sur la mise à la masse et la mise à la terre de l'équipement, consulter le Code canadien de l'électricité (CSA C22.1) ou les pratiques recommandées en 2003 par l'API (American Petroleum Institute), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning, and Stray Currents » (Protection contre l'allumage causé par la statique, la foudre et les courants vagabonds) ou le document 77 de la NFPA (National Fire Protection Association), « Recommended Practice on Static Electricity » (Pratique recommandée en ce qui a trait à l'électricité statique) ou le document 70 de la NFPA, « Code national de l'électricité ».

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Maintenir les récipients fermés de manière étanche dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver en dessous de 30 °C (86 °F). Protéger du rayonnement solaire. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Tenir hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

Aussi, Utilisation industrielle: Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Prendre des mesures pour empêcher l'accumulation d'une charge électrostatique. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Mettre à la masse/à la terre le récipient et l'équipement. Ces précautions seules peuvent ne pas être suffisantes pour éliminer l'électricité statique.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Zoetis

#### Composants

Sélamectine (CAS  
220119-17-5)

#### Type

TWA

#### Valeur

200 µg/m<sup>3</sup>

#### États-Unis. ACGIH, TLV (Valeurs de seuil d'exposition)

#### Composants

Alcool isopropylique (CAS  
67-63-0)

STEL

400 ppm

TWA

200 ppm

ETHER METHYLIQUE DU  
DIPROPYLENE GLYCOL  
(CAS 34590-94-8)

TWA

50 ppm

Hydroxytoluène butylé (CAS  
128-37-0)

TWA

2 mg/m<sup>3</sup>

Fraction et vapeur  
inhalables.

#### Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)

#### Composants

Alcool isopropylique (CAS  
67-63-0)

Type

STEL

#### Valeur

984 mg/m<sup>3</sup>

400 ppm

**Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1)**

Composants	Type	Valeur
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	TWA	492 mg/m3
		200 ppm
	STEL	909 mg/m3
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)		150 ppm
	TWA	606 mg/m3
		100 ppm
	TWA	10 mg/m3

**Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.

**Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	TWA	50 ppm	
	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	985 mg/m3	
		400 ppm	
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	606 mg/m3	
		100 ppm	
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la santé et la sécurité au travail, 1996, Tableau 21), ainsi modifiées**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	15 minutes	400 ppm	
	8 heures	200 ppm	
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)	15 minutes	150 ppm	
	8 heures	100 ppm	
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	15 minutes	4 mg/m3	Fraction et vapeur inhalables.

**Valeurs biologiques limites****ACGIH Indices d'exposition biologique (BEI)**

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

**Directives au sujet de l'exposition****Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Canada - Saskatchewan OELs: Can be absorbed through the skin.**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8) Peut être absorbé par la peau.

**Analyse des risques par niveaux de contrôle** Non disponible.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
	Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité. Utilisation industrielle: Assurer une ventilation générale et localisée appropriée.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection.
	Utilisation industrielle: Porter des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques Les gants étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.
<b>Autre</b>	Habituellement non requis.
	Utilisation industrielle: Les vêtements de protection étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
	Utilisation industrielle: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>9.1 Apparence</b>	Solution liquide.
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Jaune. - Incolore.
<b>Odeur</b>	Odeur caractéristique d'alcool.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	194 °C (381.2 °F) estimation
<b>Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage de points d'ébullition</b>	84 °C (183.2 °F)
<b>Inflammabilité</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	19.0 °C (66.2 °F)
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible.

## Solubilité

<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur log)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Masse volumique et/ou densité relative</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Caractéristiques des particules</b>	Non disponible.

## Autres informations

<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Classe d'inflammabilité</b>	Inflammable IB estimation
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	> 0.82 - < 0.85

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Rayonnement solaire. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Agents comburants forts. Isocyanates Chlore Matières combustibles. Matières organiques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.
Sélamectine	Espèces: Lapin Gravité: Minimal
Hydroxytoluène butylé	Espèces: Lapin Gravité: Modéré
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL	Espèces: Lapin Gravité: Suave
Alcool isopropylique	Résultat: Irritation Espèces: Lapin Gravité: Suave
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
Hydroxytoluène butylé	Espèces: Lapin Gravité: Modéré
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL	Espèces: Lapin Gravité: Suave
Sélamectine	Espèces: Lapin Gravité: Suave
Alcool isopropylique	Résultat: Irritation Espèces: Lapin Gravité: Extrême



**Ingestion**

Aucun risque pour la santé n'est connu ou prévu dans des conditions normales d'utilisation. Peut être nocif en cas d'ingestion. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Maux de tête. Nausée, vomissements. Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut irriter les voies respiratoires. Légère irritation cutanée. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Peut être nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	12800 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	16000 ppm, 8 heures 51.05 mg/l, 8 heures 30 mg/L
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
	Souris	3600 mg/kg
<b><u>Chronique</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
DSENO	Rat	4000 ppm, 20 semaines (Foie, Système nerveux central)
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL (CAS 34590-94-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	9510 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	> 3.35 mg/l, 7 heures (No deaths)
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
<b>Intrapéritonéal</b>		
DL50	Souris	138 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	1700 mg/kg 890 mg/kg
	Souris	650 mg/kg
<b><u>Chronique</u></b>		
<b>Orale</b>		
DMENO	Rat	5185 mg/kg, 4 semaines Foie
	Souris	2000 mg/kg, 4 Jours foie, rein, uretère, vessie

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Sélamectine (CAS 220119-17-5)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 1600 mg/kg
	Souris	> 1600 mg/kg
<b>Subchronique</b>		
<b>Orale</b>		
DSENO	Chien	40 mg/kg/j., 3 mois [Target organ(s): None identified]
	Rat	5 mg/kg/j., 3 mois [Target organ(s): Liver]
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact fréquent ou prolongé peut causer un dégraissage et un dessèchement de la peau, entraînant une gêne et une dermatite.	
<b>Corrosivité</b>		
Sélamectine	Espèces: Lapin	Gravité: Minimal
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL	Espèces: Lapin	Gravité: Suave
Alcool isopropylique	Résultat: Irritation	Espèces: Lapin Gravité: Suave
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Contact avec les yeux</b>		
Hydroxytoluène butylé	Espèces: Lapin	Gravité: Modéré
ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL	Espèces: Lapin	Gravité: Suave
Sélamectine	Espèces: Lapin	Gravité: Suave
Alcool isopropylique	Résultat: Irritation	Espèces: Lapin Gravité: Extrême
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>		
Sélamectine	GPMT	Espèces: Cobaye Gravité: négatif
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Mutagenicité</b>		
Sélamectine	Cytogénétique in vitro	Résultat: négatif Espèces: Lymphocytes humains
Alcool isopropylique	In Vitro Sister Chromatid Exchange	Résultat: négatif

**Mutagénicité**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL

In vitro tests  
Résultat: négatif

Sélamectine

Micronoyau in vivo  
Résultat: négatif  
Espèces: Souris

Alcool isopropylique

Mutagénicité bactérienne (Ames)  
Résultat: négatif  
Espèces: Salmonella

Sélamectine

Mutagénicité bactérienne (Ames)  
Résultat: négatif  
Espèces: SalmonellaTest de micronucleus  
Résultat: négatif  
Espèces: Chinese Hamster Ovary (CHO) cells HGPRT

Alcool isopropylique

Test de micronucleus  
Résultat: négatif  
Espèces: HGPRT Chinese Hamster Ovary (CHO) cells**Cancérogénicité**

Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Hydroxytoluène butylé (CAS 128-37-0)

3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Effets sur le développement**

Sélamectine

10 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Toxicité pour le développement  
Résultat: DSENO  
Espèces: Rat

Alcool isopropylique

1200 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Aucun effet à une dose maximale  
Résultat: DSENO  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

Sélamectine

40 mg/kg/j. Développement prénatal et postnatal, Toxicité maternelle  
Résultat: DSENO  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

Hydroxytoluène butylé

6 g/kg Développement de l'embryon/du fœtus, Tératogène  
Résultat: LOEL  
Espèces: Rat  
Organe: Orale

Alcool isopropylique

7000 ppm Développement prénatal et postnatal, Toxicité maternelle, Fétotoxicité, Embryotoxicité  
Résultat: DMENO  
Espèces: Rat  
Organe: Inhalation

**Effets sur le développement**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL Non tératogène

**Reproductivité**Sélamectine 10 mg/kg/j. Reproduction et fertilité, Fétotoxicité  
Résultat: DSENO  
Espèces: Rat

Alcool isopropylique

1000 mg/kg/j. 2 Génésotoxicité affectant la génération,  
Toxicité maternelle , Mortalité foétale  
Résultat: DMENO  
Espèces: Rat  
Organe: Orale**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou des vertiges.**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.**Autres informations** Attention - Agent pharmaceutique.**12. Données écologiques****Écotoxicité** Éviter le rejet dans l'environnement. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<b>Aquatique</b>		
<i>Aiguë</i>		
Poisson	CL50	Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) > 1400 mg/l, 96 heures
Sélamectine (CAS 220119-17-5)		
<b>Aquatique</b>		
Algues	CE50	Selenastrum capricornutum (algue verte) > 763 ug/l, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia magna (puce d'eau) 26 ng/l, 48 heures
	CL50	Mysidopsis bahia(Crevette Mysid ) 28 ng/l, 96 heures
Poisson	CL50	Cyprinodon variegatus(Mené tête-de-mouton ) > 28 ug/l, 48 heures
		Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 266 ug/l, 96 heures

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. Comme pour les autres membres de la famille des avermectines, la selamectine est très toxique pour les poissons et certains organismes aquatiques. Toutefois, en contact avec le sol, elle est fortement liée et ne se désorbe pas. Il est peu probable qu'elle atteigne l'eau souterraine, elle est également biodégradable par microflores des sols.**Biodégradabilité****Pourcentage de dégradation (biodégradation aérobie)**

ETHER METHYLIQUE DU DIPROPYLENE GLYCOL Résultat: Facilement biodégradable

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible pour ce produit. Aucune bioaccumulation à prévoir Les informations suivantes sont disponibles pour chacun des ingrédients individuellement.**Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

Sélamectine 3.1, [Measured, Log P]

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas incinérer des récipients scellés. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  Utilisation industrielle: En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleures technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Utilisation industrielle: Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre. Utilisation industrielle:
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

### 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	
<b>Numéro ONU</b>	UN1219
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Isopropanol en solution
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	3
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Dangers environnementaux</b>	POLLUANT MARIN (Sélamectine) > 5L / 5Kg
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. Le cas échéant, consulter les dispositions relatives à la « quantité attendue ».
<b>IATA</b>	
<b>UN number</b>	UN1219
<b>UN proper shipping name</b>	Isopropanol Solution
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary hazard</b>	-
<b>Packing group</b>	II
<b>Environmental hazards</b>	Marine Pollutant (Selamectin) >5L / 5Kg
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. See "excepted quantity" provisions if applicable.
<b>IMDG</b>	
<b>UN number</b>	UN1219
<b>UN proper shipping name</b>	Isopropanol Solution, MARINE POLLUTANT (Selamectin)
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	3
<b>Subsidiary hazard</b>	-
<b>Packing group</b>	II
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-E, S-D
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. See "excepted quantity" provisions if applicable. Marine pollutant requirements apply only to quantities >5 Liters for liquids / >5 Kilograms for solids (per inner package) when shipped as per IMDG, IATA or ADR regulations.

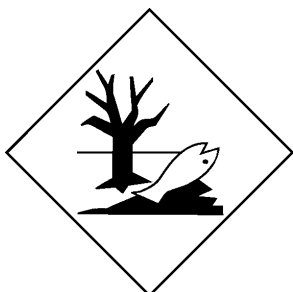
Transport en vrac selon  
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC

Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Pour les petites quantités conditionnées dans des emballages combinés, des exceptions peuvent s'appliquer. Le cas échéant, consulter les dispositions relatives à la « quantité attendue ». Se référer à la réglementation des marchandises dangereuses en vigueur pour plus d'informations. Transport conformément aux conditions des organismes appropriés de réglementation.

## 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

Règlements internationaux

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

**Convention de Bâle**

Sans objet.

Inventaires Internationaux

**Pays ou région**

**Nom de l'inventaire**

**En stock (Oui/Non)\***

Australie

Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)

Non

Canada

Liste intérieure des substances (LIS)

Non

Canada

Liste extérieure des substances (LES)

Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	30-Mai-2017
<b>Date de la révision</b>	24-Avril-2024
<b>Version n°</b>	03
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.